

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



ABN·AMRO Investment Solutions

Blackrock Euro Government ESG Bonds

un compartiment de ABN AMRO Funds

Catégorie d'Actions : F EUR Capitalisation (ISIN LU1329510710)

Ce Fonds est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Objectif et politique d'investissement

Blackrock Euro Government ESG Bonds appartient à la catégorie des Fonds à gestionnaire unique.

Le Fonds vise à augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant principalement dans des obligations et des titres considérés comme équivalents aux obligations libellés en euros et émis ou garantis par un Etat membre de la zone euro tels que les obligations à revenu fixe ou à taux variable. Les investissements dans ces actifs ne font l'objet d'aucune contrainte de notation.

Par ailleurs, le Fonds investira au moins 60 % de son actif net dans des titres de participation.

Le Fonds peut en outre investir jusqu'à 40 % du total de ses actifs nets dans d'autres obligations ou titres. Le Fonds n'est pas autorisé à investir dans des actifs en difficulté et/ou en défaut. Le compartiment peut investir jusqu'à 20 % dans des comptes de dépôt, y compris des liquidités détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment.

Risque d'investissement durable

Le compartiment met en avant les objectifs environnementaux et sociaux et est considéré comme un produit d'investissement conformément à l'article 8(1) du règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, tel qu'énoncé dans le Livre 1.

À cet égard, l'univers éligible est déterminé en utilisant le cadre ESG propriétaire (y compris divers fournisseurs ESG) du Gestionnaire d'investissement externe combinant :

- Filtres d'exclusion : les filtres visent à exclure de l'univers initial les émetteurs et les activités susceptibles d'avoir un effet négatif sur la société et l'environnement ou les droits de l'homme (activités et exclusions normatives). Concernant les obligations d'entreprises, certaines activités controversées sont ainsi exclues, telles que, mais sans s'y limiter, la production d'armes, les producteurs et vendeurs de tabac, les OGM, les jeux d'argent, les divertissements pour adultes, le cannabis à des fins récréatives, le forage de l'Arctique, le gaz de schiste, les sables bitumineux, l'extraction du charbon, la fourrure et les spécialités. cuir etc. (sous réserve de certains seuils selon le Livre I, Article 8+). Les émetteurs impliqués dans de graves violations des droits de l'homme et des atteintes à

l'environnement sont également exclues. En ce qui concerne les obligations d'État, les obligations des pays qui n'ont pas ratifié les traités internationaux énumérés au Livre I, Article 8+ sont exclues. Le compartiment pourra appliquer des exclusions supplémentaires de la politique d'investissement durable de base du Gestionnaire d'investissement externe.

- Une approche « best in class » (Entreprises)/« best in universe » (Pays) ou (approche de sélectivité) : à cet égard, le compartiment identifie et sélectionne les émetteurs qui gèrent mieux leur risque ESG mieux les enjeux ESG que leur groupe de pairs de référence.

Pour éviter toute confusion, les obligations d'État libellées en euros et les obligations des organisations supranationales parmi les titres de la zone euro sont, à ce jour, éligibles à la politique d'investissement durable de la société de gestion.

L'analyse extra-financière couvre au moins 90 % des investissements du portefeuille.

Les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG.

Relation avec le Portefeuille de référence

Ce Fonds est géré activement et comparé au ICE BofAML 1-10 Year Euro Government Index à des fins d'indicateurs de performance et de niveau de risque. Cependant, la référence à ce Portefeuille de Référence ne constitue aucun objectif ni une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composantes du Portefeuille de Référence.

Le Portefeuille de Référence n'évalue ni n'inclut ses composants sur la base de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le compartiment.

La monnaie de référence du Fonds est EUR.

La durée minimale de détention recommandée est de 3 années.

Les revenus sont systématiquement réinvestis.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts chaque jour bancaire ouvrable au Luxembourg.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Le profil de risque et de rendement du Fonds repose sur les fluctuations de valeur subies par un investissement dans ce Fonds. Le classement du Fonds reflète avec une précision raisonnable le risque du Fonds dans les conditions de marché antérieures. Les données historiques sur lesquelles repose le profil ne donnent pas d'indication fiable quant au risque inhérent aux circonstances et événements dans le futur qui sont différents de ce à quoi le Fonds a été exposé par le passé.

Le profil de risque et de rendement d'un Fonds est fourni à titre indicatif ; il ne constitue ni objectif, ni une garantie et peut changer au fil du temps.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas que le Fonds est dénué de tout risque. Un potentiel de performance supérieur s'accompagne généralement de risques potentiels plus élevés.

Pourquoi le Fonds appartient-il à cette catégorie spécifique?

Le niveau de risque de ce Fonds est généralement déterminé par son allocation d'actifs, par les marchés d'investissement et secteurs économiques ainsi que par son exposition aux changes.

Le niveau de risque du Fonds reflète essentiellement les risques de marché découlant de l'exposition au Marché de la dette européenne.

D'autres risques qui sont importants pour le Fonds mais ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique sont décrits ci-après :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière à satisfaire ses engagements tels que le paiement, la livraison et le remboursement.

Risque lié aux instruments dérivés : En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir le risque et/ou à exercer un effet de levier sur le rendement de sa position. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'effet de levier renforce la volatilité du Fonds.

Pour obtenir de plus amples informations sur les risques, veuillez consulter la section « Investment risks » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Frais

Les frais que vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de sa commercialisation et sa distribution. Ces frais diminuent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	1,00 %
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,39 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent à des chiffres maximums. Il se peut dans certains cas que vous payiez moins – veuillez consulter votre conseiller financier pour connaître le montant effectif.

Le pourcentage des frais courants présenté ici correspond à une estimation des frais. Ce chiffre peut varier d'une année à l'autre et exclut:

- les commissions de performance,
- les coûts des opérations de portefeuille, sauf dans le cas des frais d'entrée/de sortie acquittés par le Fonds lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion d'actions, une commission maximum de 1,00% peut être facturée aux investisseurs.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la section « Fees and Costs » du prospectus du Fonds, qui est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Performances passées

Les données disponibles sont insuffisantes pour donner une indication utile des performances passées.

La Catégorie d'Actions a été lancée en juin 2021.

2017	2018	2019	2020	2021
------	------	------	------	------

Informations pratiques

Société de gestion

ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro.

Banque dépositaire

State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sur le Fonds, le prospectus et les derniers rapports annuel et semestriel peuvent être obtenus, sans frais et en langue anglaise, auprès de la Société de gestion, des agents locaux ou sur Internet à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération la plus récente de la Société de gestion, y compris, de manière non exhaustive, une description du calcul de la rémunération et des avantages, pourront aussi être disponibles sur le site Internet suivant, une fois que ces derniers auront été approuvés par l'AMF: <https://www.abnamroinvestmentsolutions.com/en/footer/Regulatory-information.html> et un exemplaire papier est disponible sans frais sur demande au siège social de la Société.

Publication des prix

Le dernier prix des actions du Fonds est disponible à l'adresse www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Conversion d'Actions

Les actionnaires peuvent demander la conversion de tout ou partie de leurs actions en actions d'un autre Fonds ou d'une autre catégorie ou classe. Pour obtenir de plus amples informations sur la manière de convertir des actions et sur

les règles en vigueur, les actionnaires sont priés de se référer au prospectus (section « Subscriptions, Conversion and Redemptions of Shares »).

Informations spécifiques sur le Fonds

Le présent document d'Informations clés pour l'investisseur décrit une catégorie d'actions d'un compartiment de la SICAV AAF, tandis que le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont préparés pour la SICAV AAF dans son intégralité. L'actif et le passif de chacun des compartiments du fonds à compartiments multiples AAF sont séparés en vertu de la loi, aussi seuls les bénéfices ou pertes du compartiment ont-ils un impact sur votre investissement. D'autres catégories d'actions peuvent être disponibles pour ce Fonds. Les investisseurs trouveront plus de détails à ce sujet dans le prospectus. Pour obtenir de plus amples informations sur les catégories d'actions distribuées au public dans leur juridiction, les investisseurs sont priés de consulter www.abnamroinvestmentsolutions.com.

Législation fiscale

Le Fonds est régi par les lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction du pays de résidence de l'actionnaire, le Domicile du Fonds peut avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle. Pour obtenir de plus amples détails, l'actionnaire devrait consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité

La responsabilité de ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion d'investissement du Groupe ABN Amro ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.